

# UCCAO ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA PROVINCE DE L'OUEST CAMEROUN DE 1958 A 1990

**Christophe SIGNIE**

Département d'Histoire  
Université de Yaoundé I (Cameroun)  
E-mail : signiefrs@yahoo.fr

---

## **Résumé**

Cet article a pour objet de montrer comment l'UCCAO, qui vit le jour en 1958, a contribué jusqu'en 1990 au développement économique et social de la province de l'Ouest Cameroun. En effet, cette coopérative trouve son origine dans les problèmes liés à la commercialisation du café. L'existence des circuits parallèles de commercialisation qui eurent pour effet la dégradation de la qualité du café, et la mévente du produit finirent par convaincre les planteurs de la nécessité de la création d'une seule coopérative capable de mieux les défendre. Il ressort des analyses que de sa création à 1990, l'UCCAO a réalisé dans l'actuelle région de l'Ouest une œuvre économique et sociale remarquable. Dans cette perspective, la création des points d'eau, des pistes rurales, l'approvisionnement des paysans en produits de premières nécessités ainsi que la construction des centres de santé et des salles de classe ont contribué à l'amélioration des conditions de vie dans la province de l'Ouest.

**Mots clés :** UCCAO, Hauts plateaux de l'Ouest, café, coopératives, réalisations économiques et sociales.

## **Abstract**

This article shows the contribution of UCCAO in the economic and social development of the West Province of Cameroon from 1958 date of its birth to 1990. Indeed, this cooperative has its origins in the problems related to the marketing of coffee. The existence of parallel marketing channels which had for effect the degradation of the quality of coffee, and the slump of the product eventually convinced farmers of the need for the creation of a single cooperative able to overcome these difficulties. Our analysis shows that from its creation up to 1990, UCCAO achievements in the West Province are remarkable in the economic and social domains. In this perspective, the creation of water points, rural roads, supply to farmers' basic needs and the

construction of hospital halls and school facilities have contributed to the improvement of living conditions in the Western Province.

**Keywords:** UCCAO, Western Highlands, coffee, cooperatives, economic achievements, social achievements

### **Introduction**

Le café arabica introduit en 1913 dans la province de l'Ouest Cameroun (Anonyme, 1983 : 31) s'encre profondément dans la vie quotidienne des populations exigeant de ce fait une rationalisation de sa commercialisation. C'est ainsi que l'administration coloniale d'abord, puis l'Etat camerounais ensuite créa des coopératives pour assurer la collecte et la vente du café. C'est dans ce contexte que l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest (UCCAO) fut créée en 1958 suite aux multiples problèmes qui minaient la filière café dans la province de l'Ouest. Avant la libéralisation de la filière café en 1990, les coopératives agricoles dont l'UCCAO représentaient pour les populations paysannes un puissant facteur de développement économique et social. Quel a été l'impact socio économique de l'UCCAO dans sa zone d'intervention?

A partir des ouvrages, des articles et des documents d'archives, cet article tente d'apporter un éclairage à cette problématique. Il décrit d'abord les facteurs ayant conduit à la création de l'UCCAO. Il analyse ensuite les réalisations économiques et se termine par l'étude de la contribution sociale de cette coopérative dans la province de l'Ouest.

### **1. Genèse de l'UCCAO**

Avant 1958, il existait déjà dans la province de l'Ouest Cameroun des structures coopératives qui s'occupaient de la commercialisation du café. A titre d'exemple, il y avait la Coopérative des Planteurs Bamoun du Caféier d'Arabie (CPBCA) créée en 1930/31 par l'administration coloniale. Une autre coopérative créée un an plus tard avait pour dénomination la Coopérative Indigène des Planteurs Bamiléké du Café Arabica. Elle deviendra par la suite la Coopérative Agricole des Planteurs Bamiléké du Café d'Arabie (CAPBCA) avec pour siège Dschang. En 1932, Mathias Djoumessi créa la Coopérative de Production, de Collecte et de Vente des produits agricoles.<sup>1</sup>

En créant ces coopératives, l'administration coloniale espérait par là résoudre les problèmes qui se posaient à la commercialisation du café. Mal lui en prit cependant. Des difficultés de commercialisation

---

<sup>1</sup>*Ibid.*

se multiplièrent du fait de la dégradation de la qualité du café et des pratiques répréhensibles de certains intermédiaires. De plus, ces nouvelles coopératives n'avaient pas de bases solides. Ces difficultés auxquelles s'additionnait le coxage altérèrent profondément le développement de ces premières coopératives. A certains moments, la question de leur existence se posa. En 1957, l'espoir renaquit avec la décentralisation coopérative marquée par l'éclatement de la CAPBCA.<sup>1</sup>

Avec cet éclatement, la subdivision de la coopérative du caféier d'Arabie de Mbouda vit le jour en 1958 et devint plus tard la coopérative agricole des planteurs de Mbouda. Au cours de la même année naquit la Coopérative des Planteurs de Café Arabica de Bafoussam (CPCAB). Les initiateurs de la décentralisation y voyaient un moyen de résoudre les problèmes ci-dessus évoqués. Malheureusement pour eux, la qualité du café arabica produit par les paysans camerounais laissait à désirer. De plus, des rumeurs avaient annoncé l'arrivée au Havre d'un mélange de café arabica et robusta évalué à 800 tonnes en provenance du Cameroun (Anonyme, 1983 : 32). Ce qui n'était pas bon pour l'image de marque du Cameroun dans le domaine.

Ceci amena le gouvernement ainsi que les deux coopératives à savoir la CAPBCA et la CPBCA, à adopter pour le dépulpage, la fermentation et le séchage du café provenant des plantations villageoises, les méthodes utilisées par les planteurs européens à Foumbot (Porters, 1948 :407). Ces derniers s'étaient d'ailleurs regroupés au sein d'une structure à vocation coopérative pour rationaliser la commercialisation de leur café par l'intermédiaire d'un courtier unique à l'étranger. Cette initiative des planteurs "blancs" fut copiée par le Gouvernement. En effet, en 1958, lors de la mise en place des nouvelles coopératives, il avait été décidé de la mise en place d'un seul organisme chargé de vendre le café des petits producteurs camerounais. L'étude de la faisabilité de ce projet fut dévolue à André Lucot, expert de la direction de la coopérative et mutualité.<sup>2</sup>

Les études faites par ce dernier devaient amener les délégués des coopératives de Bafoussam, Foumban et Mbouda à tenir une assemblée générale constitutive le 17 octobre 1958. Cette assemblée prit le nom d'assemblée constitutive car, elle s'acheva avec la mise sur pied de l'Union Centrale des Coopératives Agricoles du Café Arabica

---

<sup>1</sup> Archives du Ministère de l'Agriculture, (DEP- 87- 00314) Anonyme, Rapport de stage à l'UCCAO, 1984.

<sup>2</sup> Ibid.

de l'Ouest (UCCAO). Son siège social fut fixé à Bafoussam. Cette date marque ainsi une étape importante dans l'évolution du mouvement coopératif dans la province de l'Ouest.<sup>1</sup>

A sa création, l'UCCAO avait un capital de 466 millions de francs CFA. Ce capital s'accrut et passa en 1985 à 470 millions de francs CFA et le budget d'exploitation était estimé à 14 milliards de francs CFA.<sup>2</sup> L'UCCAO avait pour mission d'effectuer la vente du café provenant des plantations des sociétaires des coopératives membres, de faciliter toutes les opérations concernant la production, la transformation et la consommation du café, de prendre en accord avec toutes les coopératives adhérentes toutes mesures tendant à l'amélioration de la qualité depuis la production jusqu'à la commercialisation par une unification des méthodes d'usinage, de classification et de présentation.<sup>3</sup>

En 1958, l'UCCAO ne regroupait que trois coopératives à savoir la Coopérative des Planteurs Bamiléké du Café d'Arabie (CPBCA) de Foumban, la CPBCA de Bafoussam et la Coopérative des Planteurs du Café d'Arabie de Mbouda (CPCAM). Le choix de Bafoussam comme siège de l'union s'était fait au grand mécontentement des membres de la CAPBCA de Dschang. Lors de l'assemblée constitutive du 17 octobre 1958, les délégués des trois coopératives avaient décidé de former le premier conseil d'administration de l'union. A cet effet, les coopératives de Bafoussam et de Foumban désignèrent leurs représentants au conseil. La coopérative de Mbouda devait le faire plus tard, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale. Le procès verbal de cette désignation devant être transmis par l'entremise d'André Lucot (Anonye :1983 :34).

En l'absence des délégués de la coopérative de Dschang, le bureau de l'union ne fut pas constitué. Le 24 octobre 1958, la CAPBCA rejoignit l'union sous l'initiative d'André Lucot. Pendant ce temps, Dschang et Mbouda désignèrent leurs représentants au conseil et celui-ci put enfin se réunir le 12 novembre 1958. En 1961, la Coopérative de Production, de Collecte et de Vente (COOPCOLV) devint membre de l'union. Au cours de la même année se constituèrent les coopératives de Bafang et Bangangté sous le couvert de celle de Bafoussam. Le nombre des adhérents de l'UCCAO passa alors à sept jusqu'en 1975, année au cours de laquelle la CAPBCA et la COOPCOLV fusionnèrent pour donner naissance à une seule coopérative, la Coopérative Agricole des Planteurs de la Menoua

---

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Archives de l'UCCAO, Rapport financier de l'exercice 1985/86.

<sup>3</sup> Ibid.

(CAPLAME), réduisant ainsi à six le nombre des coopératives adhérentes de l'UCCAO. En 1964, la construction de l'immeuble de la direction à Bafoussam consacra le transfert effectif du siège social dans ladite ville.<sup>1</sup>

Le décret n°61/DF/6 du 12 octobre 1961 accordait à l'UCCAO le monopole d'achat et de commercialisation de l'espèce arabica produite dans la région de l'Ouest. Ceci était dû à la concurrence menée par les intermédiaires et les usines installées hors de la région. Auparavant, des mesures avaient été prises dès 1959 pour interdire toute sortie de café hors de sa zone de production et exiger une autorisation préalable pour l'installation et l'exploitation de toute usine de traitement de café arabica dans la région de l'Ouest.

Grâce à ces mesures, l'union se développa considérablement et en 1978, avec le démarrage du Projet de développement rural de la province de l'Ouest, suivi en 1981 du Projet Soja, les structures de l'UCCAO furent transformées. Désormais, elle s'occupait non seulement de la commercialisation du café, mais aussi de la production agricole en générale. Cela entraîna une modification de ses statuts. Ces derniers stipulent que l'UCCAO doit organiser la production, le transport, l'usinage, le conditionnement, l'emballage, le triage, la transformation et assurer la vente sur les marchés nationaux et internationaux du café et de tous les autres produits agricoles et d'élevage provenant des exploitations des adhérents des coopératives membres. Son sigle prit alors la dénomination de l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest (UCCAO). Ces statuts lui font également obligation d'assurer la fourniture aux coopératives membres des moyens nécessaires à l'exploitation agricole.<sup>2</sup> L'organigramme de l'UCCAO laisse apparaître un conseil d'administration, une direction générale ainsi que plusieurs directions techniques.

En définitive, ce sont les problèmes liés à la commercialisation du café qui ont conduit à la création de l'UCCAO. L'existence des circuits parallèles de commercialisation qui eurent pour effet la dégradation de la qualité du café, et la mévente du produit finirent par convaincre les planteurs de la nécessité de création d'une coopérative capable de mieux les défendre. De sa création à 1990, l'UCCAO a réalisé dans la région de l'Ouest une œuvre économique remarquable.

---

<sup>1</sup> Archives du Ministère de l'agriculture, Relations entre les structures hiérarchiques d'une institution rurale et l'organisation socio économique de sa zone d'intervention : cas de l'UCCAO (DEP-89-0288).

<sup>2</sup> Ibid.

## **2. Les réalisations économiques**

L'œuvre économique de l'UCCAO dans l'actuelle région de l'Ouest est immense. Elle couvre des domaines variés comme la création des plantations des cultures vivrières.

### **2.1. La création des plantations de cultures vivrières**

Depuis 1978, l'UCCAO s'intéresse à la production non seulement du café, mais aussi des denrées vivrières. La décision de s'intéresser à la production des vivriers est intervenue à la suite d'une réforme et d'une refonte des statuts de l'UCCAO en 1978. Cela était aussi dû au démarrage du Projet de développement rural des hauts plateaux de l'Ouest dont l'un des objectifs principaux concernait l'amélioration quantitative et qualitative de la production du café et des cultures vivrières.<sup>1</sup> C'est pour rechercher cette cause que l'UCCAO a créé à Panfouetle dans le département du Noun, une ferme semencière de 250 hectares environ dans les années 1980.

Dans cette plantation, l'UCCAO a privilégié la culture du soja car, elle avait en projet depuis 1961 la création d'un complexe agro-industriel soja au Cameroun. Ce projet financé par le Cameroun, le Fonds d'Aide et de Coopération Française et la Caisse Centrale de Développement Economique avait pour objectif outre la création d'un complexe agro-industriel, d'introduire la culture du soja dans l'assolement des planteurs bamiléké et bamoun, d'étudier les possibilités de transformation du soja tant au niveau de l'usine qu'au niveau de la ferme.<sup>2</sup> En ce qui concerne la production, la ferme a produit 105 000 kilogrammes de soja en 1981 et 195 000 kilogrammes en 1982. Pendant l'exercice 1983/1984, cette production était de 380 tonnes, réalisées en partie par la ferme, l'Institut de Recherche Agronomique (IRA) et la culture paysanne.<sup>3</sup>

Outre la production du soja, l'UCCAO a également favorisé le développement de la production des autres cultures telles que le maïs, l'arachide et l'igname. Les semences de ces cultures étaient produites dans la ferme et vulgarisées à travers les structures d'encadrement. C'est ainsi qu'en 1981, la ferme a produit 16, 5 tonnes de semence de maïs, 0, 24 tonne de semence de haricot, 5, 97 tonnes de semence de soja et 4 tonnes de semence de taro et igname.<sup>4</sup> Cette production montre le rôle de l'UCCAO dans la production alimentaire. Le soja

---

<sup>1</sup> Léonard Nguéna, 40 ans, Comptable à l'UCCAO, Entretien, Bafoussam, 26 avril 1999.

<sup>2</sup> Archives du Ministère de l'Agriculture, Projet soja.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Archives de l'UCCAO, Rapport annuel de l'exercice 1982/1983.

produit par l'UCCAO était utilisé dans la fabrication des biscuits, la production des boissons protéiques, la fabrication du pain et la production des aliments pour le bétail. L'UCCAO contribua aussi à la lutte contre le chômage en procurant du travail à de milliers de personnes.

## 2.2. La lutte contre le chômage

L'un des arguments fondamentaux dans l'organisation des coopératives rurales est que, pour parvenir au développement rural, il faut recruter un maximum d'ouvriers locaux.<sup>1</sup> L'UCCAO semble bien avoir assimilé la leçon. En effet, en 1983, on estimait à 1 814 personnes le nombre d'employés recrutés par l'union. Parmi ceux-ci, il y avait 46 cadres, 70 agents de maîtrise, 84 employés, 459 ouvriers permanents et 1155 ouvriers temporaires ou saisonniers.<sup>2</sup> Ces chiffres montrent combien la survie de l'union et des coopératives membres était indispensable pour l'emploi à l'Ouest. Le tableau 1 montre la situation du personnel de l'UCCAO au 30 septembre 1986.

**Tableau n°1 : Situation du personnel de l'UCCAO au 30 septembre 1986**

	Agents de Maîtrise	Expatriés	Cadres camerounais	Ouvriers	Saisonniers	Total
UCCAO	42		24	154		220
PDRPO	29		15	517	396	961
Projet soja	4		3	10		18
CAPLAME	19	4	11	188	321	539
CAPLABAM	71	1	14	302	505	892
CAPLAMI	18		7	158	320	503
CAPLAHN	8		3	71	19	101
CAPLANDE	5		3	49	43	100
CAPLANOUN	23		7	173	395	598
TOTAL	219	5	87	1 622	1 999	3 932

Source : Archives de l'UCCAO, Rapport annuel de l'exercice 1985/1986.

Il ressort du tableau 1 qu'au 30 septembre 1986, le nombre de personnes employées par l'UCCAO était de 3 932 personnes. Parmi elles, on notait la présence de 220 agents travaillant en permanence au siège social à Bafoussam, 961 personnes employées par le Projet de développement rural de la province de l'Ouest, 892 employées à la

<sup>1</sup> IRNUDS, *Rôle des coopératives dans le changement*, vol 3, Genève : IRNUDS, 1976, p. 16.

<sup>2</sup> Archives de l'UCCAO, Rapport annuel de l'exercice 1982/83.

CAPLABAM à Mbouda, 539 à la CAPLAME à Dschang, 503 à la CAPLAMI à Bafoussam, 101 à la CAPLAHN et 200 autres à la CAPLANDE à Bangangté. A l'exception de 5 fonctionnaires d'origine étrangère, tous les autres employés étaient camerounais. En fonction des compétences, on notait la présence de 87 cadres camerounais dont 27 étaient employés au siège social à Bafoussam, les autres étant disséminés dans les coopératives membres, 219 agents de maîtrise, 1 622 employés et ouvriers et 1 999 ouvriers saisonniers et temporaires, tous travaillant dans les coopératives membres.<sup>1</sup>

La main d'œuvre en période de pointe était surtout constituée de trieurs. La coopérative collectait le café dans les centres de groupage, le décortiquait et le calibrait. On le triait à la main pour en éliminer les grains défectueux. Cette opération a longtemps permis aux élèves de passer leurs vacances à travailler entièrement à la coopérative. La création des sections coopératives dans les villages de la province de l'Ouest a aussi constitué de grandes possibilités d'emplois parmi lesquels ceux de chauffeurs, de magasiniers, de gardiens, de trieurs et de vendeurs.<sup>2</sup> Encadrant plus de 100 000 planteurs en 1983, l'UCCAO leur fournissait l'essentiel de leurs revenus monétaires même si, grâce à la vente des cultures vivrières, ces derniers recevaient d'autres revenus en dehors de ceux procurés par la vente de la seule culture de rente qu'est le café. La masse des salaires payés avait atteint 361 052 794 francs CFA en 1982.<sup>3</sup>

En dehors de la lutte contre le chômage, l'UCCAO a aussi contribué au désenclavement de la région à travers la création et l'entretien des pistes rurales.

### **2.3. La création des pistes rurales**

Un adage populaire dit que "là où la route passe, le développement suit." S'inspirant de ce paradigme, l'UCCAO a mis en place un programme de création et d'entretien des pistes rurales. L'un des objectifs du Projet de développement rural de la province de l'Ouest visait le désenclavement des zones rurales afin d'acheminer les produits agricoles vers les centres urbains tels que Bafoussam. L'amélioration et la création des pistes faisait partie d'un vaste programme dit "plan de café arabica" s'inscrivant dans le cadre du Projet de développement intégré des hauts plateaux de l'Ouest. La

---

<sup>1</sup> Archives de l'UCCAO, Rapport annuel de l'exercice 1985/1986.

<sup>2</sup> François Méfindja, 40 ans, ancien contrôleur de gestion et actuel Directeur Général de l'UCCAO, entretien, Bafoussam, 26 avril 1999.

<sup>3</sup> Archives de l'UCCAO, *Anonyme, UCCAO 1958-1983*, p.61.



réalisation de ce programme fut confiée à l'UCCAO et financée par les fonds internationaux.<sup>1</sup>

Afin de faciliter l'évacuation des produits agricoles et le désenclavement de certaines zones rurales, l'UCCAO procéda dès 1978 à la réfection et à la création des pistes et ponts. Au début du Projet de développement rural de la province de l'Ouest, l'UCCAO à travers la CAPLAME avait voté un crédit de 20 millions de francs CFA pour la création des pistes de collecte dans la Ménoua.<sup>2</sup> Cet argent fut prélevé sur les réserves légales de la coopérative. A la fin du projet en 1990, la longueur des routes ou pistes créées ou réhabilitées par l'UCCAO s'élevait à 288 km dont 116 km de nouvelles pistes ouvertes. A cette date, trois ponts avaient été réalisés, 18 passages buses construits et le reprofilage de 27 km de piste. L'aménagement du réseau routier a permis à l'UCCAO d'installer quelques usines dans les départements de la province. En dehors des pistes rurales, la contribution de l'UCCAO au développement rural de l'actuelle région de l'Ouest se manifeste aussi par la création des unités industrielles

#### **2.4. La création des petites unités industrielles**

Dans son effort de développement de la région de l'Ouest, l'UCCAO installa un certain nombre d'usines qui s'occupaient de la transformation des produits agricoles. Sa devise étant "produire, vendre, mais aussi consommer," (Anonyme, 1983 : 53) l'UCCAO pensa d'abord qu'il fallait amener les Camerounais à consommer le café qu'ils produisaient. C'est ainsi qu'elle installa une unité de torréfaction à Bafoussam. Cette unité fournissait sur le marché national et même international un café de première qualité. Ses sachets verts frappés de son sigle sont jusqu'à ce jour connus et appréciés des consommateurs. D'autres unités de torréfaction furent créées un peu partout dans la région. Ce qui permit aux Camerounais d'introduire de plus en plus le café dans leurs habitudes alimentaires.

De 1975 à 1983, 140 tonnes de café ont été écoulées sur le marché national. Chaque année, l'UCCAO produisait plusieurs gammes de café dans des conditionnements spécifiques. Ainsi, on distinguait la gamme grains de 1kg, 500g et 250g en mélange arabica (70%) et robusta (30%) ou arabica à 100% ; la gamme moulu 1kg, 500g et 250g en mélange arabica (70%) et robusta (30%) ou arabica à 100%.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Archives du Ministère de l'Agriculture, Rapport de la mission MCS.

<sup>2</sup> Archives de l'UCCAO, Projet de développement rural de la province de l'Ouest : un outil de développement en zone rurale.

<sup>3</sup> Ibid

L'UCCAO installa également à Foubot une usine d'égrainage et de stockage de maïs ainsi qu'une usine de fabrication des jus de goyave.<sup>1</sup> Outre les unités de torréfaction, cette coopérative a installé dans la province de l'Ouest des usines de décortiquage du café, à raison d'une usine par département. Cette coopérative a dû faire face à l'évolution rapide de la technologie de conditionnement du café pour se mettre à égalité avec la concurrence et obtenir un gain de productivité. C'est pourquoi, elle s'est procurée en 1974 des trieuses électroniques et depuis 1980, elle a installé des usines modernes de traitement comprenant des épierreurs, des tables densimétriques, des catadors et des calibreurs à haut rendement. Chaque coopérative membre de l'union dispose d'une usine moderne de traitement (Anonyme, 1983 :53). En 1981, l'UCCAO décida d'accroître la capacité de triage de ses usines en se procurant de 4 trieuses de marque Sortex et de 3 trieuses de marque Icore. Ceci permit à l'usine électronique de traiter 5 330 079 tonnes de café dont 3 317 143 tonnes de café arabica et 2 010 930 tonnes de café robusta.<sup>2</sup>

En 1983, l'UCCAO a installé 4 chaînes pour le nettoyage, le décortiquage et le catadorage à Banka dans le Haut Nkam. Les travaux d'équipement et de renforcement de la capacité de traitement de l'usine électronique se sont poursuivis pendant l'exercice 1986/87, notamment avec l'installation des chaînes bulher et sortex, ce qui permit à l'usine de trier 7 980 tonnes de café au lieu de 4 970 en 1983, soit une nette augmentation de 50 %.<sup>3</sup> La réalisation de ces ouvrages a coûté à l'union d'importants moyens financiers. C'est ainsi par exemple que l'acquisition de l'usine de triage électronique a valu à l'UCCAO une somme de 80 millions de francs CFA.<sup>4</sup> Le développement industriel est allé de pair avec l'octroi du crédit agricole et des ristournes.

## **2.5. Le crédit agricole et les ristournes**

Le crédit agricole a été institué au Cameroun par le décret du 4 juin 1931 et réorganisé par celui du 1<sup>er</sup> juin 1942 et l'arrêté du 18 septembre 1942. Le capital, composé du montant des parts souscrites et des avances du territoire, servait à faire aux adhérents des coopératives des prêts à court terme sur récolte, des prêts à moyen terme pour l'achat de matériel et l'entretien des plantations et des prêts

---

<sup>1</sup> Sa majesté J P R Sokoudjou, 50 ans, chef supérieur Bamendjou et ancien membre du conseil d'administration de l'UCCAO, entretien, Bamendjou, le 26 avril 1990

<sup>2</sup>Archives de l'UCCAO, Rapport annuel de l'exercice 1980/81.

<sup>3</sup>Archives de l'UCCAO, Rapport annuel de l'exercice 1986/87.

<sup>4</sup>Archives de l'UCCAO, Rapport financier de l'exercice 1980/81.

à long terme d'une durée de 15 à 30 ans pour certains travaux particuliers. Mais jusqu'à l'indépendance, les planteurs camerounais n'avaient pas réellement bénéficié de ce crédit. Dans la province de l'Ouest, la dépendance des planteurs de la Société de Prévoyance de Dschang ne leur avait pas permis de mieux saisir la notion du crédit agricole. Cette situation ne changea d'ailleurs guère avec la création de l'UCCAO. C'est avec la création du Fonds National de Développement Rural (FONADER) en 1973 et la mise sur pied du Projet de développement rural des hauts plateaux de l'Ouest en 1978 que les planteurs de l'Ouest découvrirent pour la première fois les réalités du crédit agricole, ceci à partir de l'année 1984 (Dongmo, 1985 : 34). L'objectif visé par l'UCCAO à travers le crédit agricole était d'amener les planteurs à s'intéresser à la caféiculture et aussi d'alléger leurs charges quotidiennes.

Parmi les catégories de crédits auxquelles le planteur pouvait prétendre, on distinguait le crédit à la production agricole, notamment l'achat des facteurs de production pour un crédit d'une durée d'un an, le crédit de campagne pour une durée d'un an et un crédit à la replantation et à la régénération caféière pour une durée de cinq ans.<sup>1</sup> La seconde catégorie concernait le crédit d'équipement, notamment le crédit du matériel et de l'outillage agricole pour une durée d'un an.<sup>2</sup>

L'octroi des crédits obéissait à des conditions bien définies. Le planteur devait être bien connu du moniteur agricole chargé de son encadrement, donner comme gage du crédit sa récolte et sa plantation. Il devait aussi bénéficier de l'aval d'un représentant de la section coopérative s'il était âgé de plus de 60 ans. On exigeait aussi une caution solidaire en cas d'engagement collectif.<sup>3</sup> L'attribution du crédit aux planteurs suivait un cheminement complexe. Le requérant remplissait un formulaire de demande de crédit et le déposait dans son centre coopératif. Ce formulaire était retiré auprès du directeur de la coopérative par le moniteur agricole. Ce dernier avait pour tâche de centraliser les besoins des planteurs en crédit, d'identifier les demandes de prêts des planteurs qu'il était censé connaître parfaitement.

Par la suite, les formulaires de demande de crédit déposés par le moniteur agricole étaient soigneusement étudiés au cours d'une session du sous comité de crédit. Les membres de ce sous comité statuaient en tenant compte de l'endettement du planteur, de l'enveloppe par section et par centre coopératif. En outre, le respect du

---

<sup>1</sup> Archives du ministère de l'agriculture, Rapport de stage.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Archives du ministère de l'agriculture, Relations entre les structures hiérarchiques.

principe d'une distribution équitable, c'est-à-dire l'octroi du crédit au bon planteur et surtout à celui qui n'avait pas encore reçu de crédit déterminait la décision d'octroi de crédit.

Au niveau de la coopérative, le responsable du crédit, en étroite collaboration avec le chef secteur, centralisait les procès verbaux des sous comités et ceux du comité de crédit, ainsi que la liste définitive des bénéficiaires. Dès que les comités de crédit avaient statué sur l'ensemble du crédit à partager aux planteurs, les coopératives adressaient leurs demandes de financement à l'UCCAO ou au FONADER par l'intermédiaire de l'UCCAO. C'est alors que l'UCCAO procède au financement en tenant compte de la situation financière de chaque coopérative. Les crédits étaient accordés aux planteurs sans taux d'intérêts.

De 1984 à 1985, l'UCCAO avait débloqué 129 335 275 francs CFA pour le financement des crédits. De 1985 à 1986, l'enveloppe allouée aux crédits avoisinait 355 millions de francs CFA et en 1987, elle était évaluée à 509 millions de francs CFA. On estime alors à environ 2 228 millions de francs CFA la somme globale dégagée par l'UCCAO de 1984 à 1988 pour le financement des crédits.<sup>1</sup>

Au cours de la même période, les aides publiques non remboursables avaient été octroyées aux jeunes agriculteurs en vue de leur installation. Ces crédits avaient coûté à l'UCCAO une somme de 276 millions de francs CFA. D'autres crédits accordés pour la même cause, cette fois remboursables eurent lieu pour un montant de 53 millions de francs CFA et concernaient 1 918 jeunes agriculteurs.

De 1979 à 1985, l'UCCAO a favorisé l'installation de 3 034 jeunes agriculteurs. Le tableau 2 montre leur situation et leur évolution par département dans la province de l'Ouest de 1979 à 1985.

**Tableau 2 : Les jeunes agriculteurs installés dans la province de l'Ouest de 1979 à 1985**

Département	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	Total
Ménoua	-	6	4	15	5	1	8	39
Bamboutos	57	4	26	2	17	10	5	121
Noun	-	93	280	135	644	430	736	2 318
Mifi	6	4	11	6	14	32	17	90
Ht Nkam	10	43	20	38	25	100	65	301
Ndé	-	50	11	13	15	18	58	165
Total	73	200	352	209	720	591	889	3 034

Source : Archives de l'UCCAO, Rapport annuel exercice 1985/86.

<sup>1</sup> Archives de l'UCCAO, Projet de développement rural de la province de l'Ouest.

Le tableau 2 indique que le département du Noun est celui qui a été le plus favorisé avec 2 318 jeunes agriculteurs installés de 1979 à 1985 en raison de la forte demande de crédit exprimée par les jeunes de ce département. Les jeunes agriculteurs de la Ménoua furent les plus défavorisés. Ils n'étaient que 39 au cours de cette période à bénéficier de l'aide de la coopérative.

Les crédits octroyés par l'UCCAO aux jeunes agriculteurs leur ont permis de réaliser des œuvres grandioses. L'un d'eux, Jean Moifo, s'en est servi pour créer un champ contenant uniquement des bananiers que nous avons pu visiter. L'intéressé a bénéficié des conseils des moniteurs agricoles.<sup>1</sup>

A la différence des anciennes coopératives des "blancs", l'UCCAO accordait aussi des ristournes à ses planteurs, même si elles étaient restées pendant longtemps ce que D. Gentil appelle une "promesse de l'Etat" (Gentil, 1984 : 62). Les planteurs reçoivent la prime par kilogramme de café arabica vendu. De 1975 à 1985, cette prime a oscillé entre 50 et 85 francs CFA par kilogramme de café livré à la coopérative. Le tableau 3 détaille ces primes de 1975 à 1988.

**Tableau n°3 : Prime de campagne aux planteurs de 1975 à 1988**

Exercice	Prime en francs CFA
1975/76	60
1976/77	85
1977/78	50
1978/79	60
1979/80	20
1980/81	40
1981/82	50
1982/83	-
1983/84	20
1984/85	45
1985/86	45
1986/87	45
1987/88	45

Source : UCCAO 1958-1983, p.49

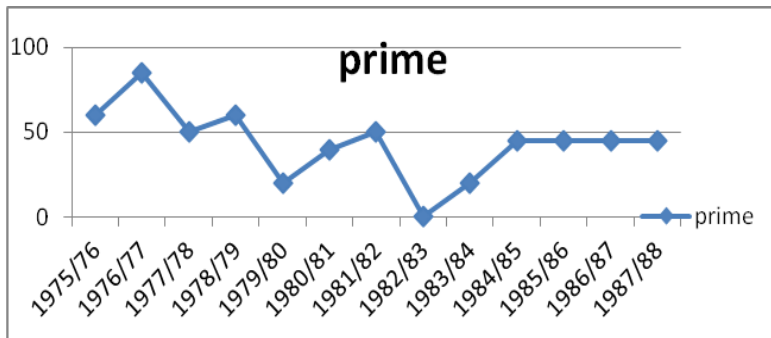
Il ressort du tableau 3 que les primes payées aux planteurs n'étaient pas fixes. De 60 francs CFA en 1975/76, elles sont passées à 85 francs CFA l'année suivante avant d'entamer une chute drastique jusqu'à atteindre 20 francs CFA en 1983/84. La mauvaise qualité du café et la

---

<sup>1</sup> Jean Moifo, 40 ans, jeune agriculteur, entretien, Bamendjou, 31 mars 1999.

conjoncture internationale expliquent en partie cette dégringolade. Le Graphique 1 montre l'évolution de cette prime entre 1975 et 1988.

**Graphique1: Evolution des primes de campagne aux producteurs de 1975 à 1988.**



source: graphique réalisé par l'auteur à partir des données du tableau

A partir de ce graphique, on observe que ces primes ont évolué en dents de scies, alternant des baisses et des hausses en fonction de la conjoncture internationale. L'UCCAO contribue à l'amélioration des conditions de vie des paysans en procédant à la vente des produits de première nécessité.

## 2.6. La vente des produits de première nécessité

Les statuts de l'UCCAO modifiés en mars 1978 lui enjoignent à travers son article 2 "d'assurer la fourniture aux coopératives membres de tous les articles, matériaux, produits et équipements nécessaires à l'exploitation agricole, ainsi que tous les matériaux et produits de première nécessité et des biens de consommation courante." C'est dans cette perspective que l'UCCAO a décidé de protéger ses membres contre les commerçants véreux en leur livrant des biens de consommation aux plus bas prix possible. Le tableau 4 montre la situation des prix de quelques uns de ces produits dans le département de Bamboutos en 1973.

**Tableau n°4 : Prix de vente des produits de première nécessité par l'UCCAO par rapport aux prix du marché**

Denrées	Prix UCCAO	Prix du marché
Riz	100F /kg	120F/kg
Huile de palme	120F/l	150F/l
Tôle/feuille	850F	900F
Sac de ciment	550F	650F

Source : Sogang, "La caféiculture et le développement," p. 92.

Le tableau 4 montre qu'il existait un léger écart entre les prix de la coopérative et ceux pratiqués sur le marché. Il convient de relever que ces produits vendus par la coopérative n'étaient pas frappés des taxes sur le revenu de la vente. Outre l'huile, le riz et les tôles, l'UCCAO livrait aussi aux planteurs des produits comme le sucre, le lait, les boîtes de conserves, le savon, l'outillage agricole entre autres. Ce commerce créait parfois des conflits entre les commerçants locaux et la coopérative car, elle leur faisait perdre une bonne partie de leurs clientèles et par ricochet de leurs bénéficiaires. En dehors de la fourniture de produits de consommation courante, l'UCCAO s'occupait aussi de la livraison des produits chimiques, notamment les engrais et autres intrants agricoles.

## **2.7. La fourniture des engrais et autres intrants agricoles**

La consommation régulière des fertilisants conditionne l'augmentation de la production caféière. Dans la province de l'Ouest, l'UCCAO s'occupe de la vente des produits chimiques comme les engrais. Au 31 décembre 1981, l'UCCAO avait déjà livré aux planteurs à travers ses coopératives membres plus de 20 000 tonnes de fertilisants dont 11 543,5 tonnes de sulfate d'ammoniaque, 6 611,8 tonnes de complexe 20 10 10 et 2 351,9 tonnes d'engrais divers. Les livraisons pour l'année suivante ne furent que de 15 000 tonnes dont 10 000 tonnes de sulfate d'ammoniaque et 5 000 tonnes de complexe 20 10 10.<sup>1</sup> Au niveau de la consommation effective dans les coopératives, la Ménoua a livré à ses planteurs 4 784 tonnes, le Bamboutos 4 493 tonnes, le Noun 4 525 tonnes, la Mifi 2 533 tonnes, le Haut Nkam 1 670,5 tonnes et le Ndé 1 401 tonnes en 1981.<sup>2</sup> Au cours de l'exercice 1984, 3 051 tonnes d'engrais avaient été livrées aux coopératives. De 1984 à 1990, les engrais chimiques d'environ 170 813 tonnes avaient été acquis et servis aux planteurs. Parmi ces engrais, il y avait 58 123 tonnes de complexe 20 10 10, 19 923 tonnes de sulfate d'ammoniaque, 46 196 tonnes de complexe 16 6 20 et 46 571 tonnes d'urée.<sup>3</sup>

En dehors des fertilisants, l'UCCAO procurait à ses planteurs d'autres moyens de production à l'instar des sécateurs et des dépulpeurs. Au cours de l'exercice 1981/82, l'UCCAO avait mis à la disposition des planteurs 553 dépulpeurs manuels et 250 sécateurs.

---

<sup>1</sup>Archives de l'UCCAO, Rapport annuel de l'exercice 1980/81; 20 10 10 est un terme utilisé par le fabricant pour distinguer les types d'engrais.

<sup>2</sup>Ibid

<sup>3</sup>Archives de l'UCCAO, Rapport d'achèvement du projet de développement rural de la province de l'Ouest, 10 janvier 1985.

Ces chiffres sont passés à 723 et 4 529 pendant l'exercice 1983/84 pour les dépulpeurs et les sécateurs respectivement. Tous ces appareils étaient livrés aux planteurs, parfois à domicile, à un prix inférieur à celui du marché. Il en était de même pour les engrais chimiques. A titre d'exemple, en 1978, un sac de 50 kilogrammes de sulfate d'ammoniaque coûtait aux planteurs 1 350 francs CFA alors que son prix de revient réel s'élevait à 2 600 francs CFA.<sup>1</sup>A côté des réalisations économiques, l'UCCAO a réalisé une importante et remarquable œuvre sociale.

### **3. Les réalisations sociales**

L'UCCAO a réalisé dans la province de l'Ouest une œuvre immense, notamment sur le plan social. L'hydraulique villageoise et l'éducation sont à mettre à son actif.

#### **3.1. L'hydraulique villageoise**

Les statuts de l'Union modifiés en 1978 en son article 8 faisaient obligation à l'UCCAO d'organiser et de développer toutes activités culturelles, sociales et récréatives pouvant favoriser la promotion des coopératives membres et/ou l'amélioration des conditions sociales de leurs adhérents. Faisant suite à ces obligations, l'UCCAO a déployé des efforts importants pour améliorer les conditions d'alimentation en eau potable des populations de la province de l'Ouest et faciliter le dépulpage du café. La création des points d'eau s'inscrivait dans le cadre du projet de développement rural des hauts plateaux de l'Ouest qui a débuté en 1978 et dont l'un des objectifs était l'amélioration des conditions de vie des populations paysannes.

Au 31 décembre 1981, le nombre de points d'eau créés ou aménagés par l'UCCAO s'élevait à 52. Ces points d'eau furent réalisés dans les départements de la Ménoua, du Bamboutos et de la Mifi. En ce qui concerne le nombre d'ouvrages par département, la Ménoua capitalisait au 31 décembre 1981, 19 points d'eau, le Bamboutos 19 et la Mifi 14. Pendant l'exercice 1983/84, 25 nouveaux points d'eau avaient été aménagés dont 10 dans la Menoua, 4 dans le Bamboutos et 11 dans la Mifi, ce qui portait le nombre des points d'eau aménagés par l'UCCAO dans la région à 215 depuis le début du projet.<sup>2</sup>Avant l'extension du projet de développement rural à toute la région de l'Ouest, plusieurs autres points d'eau furent aménagés dans les départements cités ci-dessus. En 1986, le département du Haut

---

<sup>1</sup> Archives de l'UCCAO, Rapport annuel de l'exercice 1983/84.

<sup>2</sup> Archives de l'UCCAO, Rapport annuel de l'exercice 1983/84.



Nkam fut doté de 7 points d'eau, le Noun de 5 points d'eau, le Bamboutos de 11 points d'eau, le Ndé de 7, la Ménoua de 2 et la Mifi de 6 points d'eau.<sup>1</sup>

Cette action de l'UCCAO en faveur de la population paysanne lui a valu l'attachement de celle-ci. Désormais, elle pouvait s'approvisionner en eau potable et éviter ainsi certaines maladies transmises par l'eau souillée provenant des cours d'eau ou recueillie lors des pluies. La réalisation de ces importantes œuvres sociales a coûté à l'UCCAO d'importants moyens financiers. Pour le seul exercice budgétaire 1985/86, la coopérative a investi une rondelette somme de 239 millions de francs CFA pour l'hydraulique villageoise dans l'actuelle région de l'Ouest. Ce montant s'est accru et est passé à 346 millions de francs CFA en 1986/1987. Dans le cadre de la deuxième phase du projet de développement rural, près de 3 milliards de francs CFA furent investis dans l'hydraulique villageoise.<sup>2</sup> Cet argent a été utilisé pour créer près de 254 points d'eau dans divers villages de la province de l'Ouest. Parmi ces ouvrages, il y avait 26 puits équipés, 38 sources aménagés et 190 adductions d'eau potable. L'éducation et la santé ont aussi préoccupé l'Union

### **3.2. Les écoles et les centres de santé**

Dans l'exécution du projet de développement rural de la province de l'Ouest, l'UCCAO a fait un geste envers les jeunes. Pour promouvoir la scolarisation des enfants, les coopératives membres de l'union consacraient une partie de leurs excédents budgétaires à la construction des salles de classe dans certains établissements publics de leur choix. C'est ainsi par exemple que la CAPLAMI a construit plusieurs salles de classes dans les écoles publiques du département de la Mifi. Parmi ces établissements scolaires, nous citons les cas de l'école publique de Sangmeté à Baméka, arrondissement de Bamendjou et de l'école publique de Bahouan chefferie entre autres.<sup>3</sup>

L'UCCAO contribua également à l'amélioration de la santé des populations de la région de l'Ouest par la construction des salles d'hospitalisation dans les centres de santé. Selon Méfindja, actuel directeur général de l'UCCAO, sa structure a largement contribué à la construction et à l'ouverture du centre de santé développé de Djunang à Bamougoum dans l'arrondissement de Bafoussam. Par ailleurs, toutes les coopératives membres de l'UCCAO possédaient une

---

<sup>1</sup>Archives de l'UCCAO, Rapport annuel de l'exercice 1985/86.

<sup>2</sup>Archives de l'UCCAO, Budget d'investissement pour l'exercice 1986/87.

<sup>3</sup>Victor Ahoupé, 45 ans, technicien d'agriculture, entretien, Bamendjou, 30 mars 1999

infirmierie. Celles-ci s'occupaient des soins des employés de l'UCCAO, des coopératives membres ainsi que de tous les membres de leurs familles. La construction de ces établissements hospitaliers coûta cher à l'UCCAO en termes financiers. En 1986 par exemple, la construction de l'infirmierie de Bafoussam lui a valu une somme évaluée à 27 millions de francs CFA.<sup>1</sup>

## Conclusion

Au terme de cet article, il apparaît clairement que de 1958 à 1990, l'Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest a largement contribué au développement de la région de l'Ouest à travers un certain nombre de réalisations tant économiques que sociales. Sur le plan économique, elle a contribué à l'industrialisation de la région en créant des unités industrielles et a procuré et continue à procurer de l'emploi à de milliers de camerounais. Les réalisations sociales telles que l'hydraulique villageoise et les centres de santé ont contribué à améliorer les conditions de vie des populations. Mais en 1990, avec la libéralisation des filières café et cacao et le désengagement de l'Etat des organismes de développement, l'UCCAO a perdu une bonne partie de ses ressources ; ce qui ne lui a plus permis de poursuivre ses investissements.

## Sources et références bibliographiques

### 1. Sources primaires

#### 1.1. Sources orales

Noms et prénoms	Age	Fonction	Lieu	Date
Ahoupé Victor	45 ans	Technicien d'agriculture	Bamendjou	30/03/1999
Méfindja François	40 ans	Contrôleur de gestion	Bafoussam	26/04/1999
Moïfo Jean	40 ans	Jeune Agriculteur	Bamendjou	31/03/1999
Nguéna Léonard	40 ans	Comptable UCCAO	Bafoussam,	26/04/1999
Sa majesté Sokoudjou Rameau Jean Philippe	50 ans	Chef Supérieur Bamendjou et ancien membre du conseil d'administration de l'UCCAO	Bamendjou	26/04/1990

<sup>1</sup> Archives de l'UCCAO, Rapport financier 1986/87.

## 1.2. Sources d'archives

- Budget d'investissement pour l'exercice 1986/87, Archives de l'UCCAO.
- Rapport annuel de l'exercice 1980/81, 1981/82, 1982/83, 1983/84, 1984/85, 1985/86, Archives de l'UCCAO.
- Rapport financier de l'exercice 1980/81, 1985/86, 1986/87, Archives de l'UCCAO
- Rapport d'achèvement du projet de développement rural de la province de l'Ouest, 10 janvier 1985, Archives de l'UCCAO.
- Rapport de stage effectué à l'UCCAO du 15 mai au 15 septembre 1984, (DEP- 87- 00314), Archives du Ministère de l'Agriculture
- Rapport de la mission MCS, Archives du Ministère de l'Agriculture
- Relations entre les structures hiérarchiques d'une institution rurale et l'organisation socio économique de sa zone d'intervention : cas de l'UCCAO (DEP-89-0288), Archives du Ministère de l'agriculture
- Projet soja, 1985, Archives du Ministère de l'Agriculture
- Projet de développement rural de la province de l'Ouest : un outil de développement en zone rurale, 1990, Archives de l'UCCAO
- Rapport annuel du Gouvernement français à la SDN de 1935, Archives Nationales de Yaoundé.

## 2. Bibliographie

- Anonyme, 1983 : *UCCAO 1958-1983: 25 ans au service des planteurs*, Yaoundé.
- Dongmo J. L., 1985 : « Importance relative des cultures vivrières et cultures de rente à travers les plans de développement des Etats africains : le cas du Cameroun » in *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, vol2, pp. 28-37.
- Gentil D., 1984 : *Pratiques coopératives en milieu rural africain*, Paris, éditions ouvrières.
- IRNUDS, 1976 : *Rôle des coopératives dans le changement*, vol 3, Genève, IRNUDS.
- Ngoufo Sogang T., 1991 : *La caféiculture et le développement du mouvement coopératif dans le Bamboutos 1930-1978* Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé.
- Nofiélé D., 1973: *Mbouda : étude de géographie urbaine*, Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé.
- Porters R., 1948 : « Notes sur la culture du café arabica au Cameroun français » *Agronomie Tropicale* n° 7, pp.7-8.